



Québec, le 8 juin 2012

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux  
des commissions scolaires,

Le 17 mai 2011, le Ministère informait le Comité de gouvernance de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle qu'il envisageait de réaliser au cours de l'année 2011-2012 un projet pilote pour favoriser la certification des travailleurs exerçant un métier semi-spécialisé par l'utilisation de la reconnaissance des acquis extrascolaires (RAC) en formation générale des adultes (FGA). Il avait aussi été précisé que le projet serait conduit avec la participation de trois commissions scolaires et porterait sur deux ou trois métiers semi-spécialisés.

Afin d'assurer la délivrance de ce certificat, il était requis de mettre en place, dans le système Charlemagne, le dispositif nécessaire à cette déclaration.

L'expérimentation n'ayant pas été réalisée, et contrairement à ce qui a été annoncé sur le site extranet de Charlemagne le 1<sup>er</sup> mai 2012, aucune déclaration menant à la délivrance du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) ne pourra être transmise dans le système Charlemagne par le parcours « Reconnaissance des acquis » (01) en FGA.

Cette activité de déclaration sera activée lors de la réalisation du projet, le cas échéant, et seules les commissions scolaires qui l'expérimenteront seront autorisées à transmettre cette demande de délivrance du CFMS par ce parcours.

Veillez informer les directions de services et les directions de centres de formation générale des adultes.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Directrice,

Geneviève LeBlanc

c. c. Mesdames les directrices régionales et Messieurs les directeurs régionaux  
du MELS  
Madame Anne-Marie Carpentier, directrice de la Direction du pilotage des  
systèmes ministériels (DPSM)